

DELIBERATION CA058-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers

Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation

Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 12 septembre 2014.

■ **Objet de la d lib ration** Plafonds d'emplois budg taires

Le conseil d'administration r uni le 26 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les plafonds d'emplois budg taires sont approuv s.

Cette d cision a  t  adopt e   main lev e   l'unanimit  avec 24 voix pour.

Fait   Angers, le 6 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 

Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident

Et par d l gation

Le Directeur g n ral des services

Olivier TACHEAU



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **9 octobre 2014**

2.5. PLAFOND D'EMPLOIS BUDGÉTAIRES

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le plafond d'emplois budgétaires.

Tableau Prévisionnel des emplois pour 2014

Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global 2014 (BR2)	
Catégories d'emplois		En ETPT		En ETPT			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	702 (1)			702	
		CDI	2		3	5	
	Non permanents	CDD	189		80	268	
S/total EC			893		83		975
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS							-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	447 (2)			447	
		CDI			34	34	
	Non permanents	CDD	20		185	205	
S/total Biatoss			467		219		686
Totaux			1 360 (3)		301		1 662 (4)
							Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 485 (5)				

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)